

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, au siège de la CCBA à Ucel, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas.

La séance est ouverte à 19H30 en présence de :

PRESENTS : MC SAUSSAC, JY MEYER, M BOUSCHON, J DAUMAS, C FAURE, P GAILLARD, I NGUYEN, B PERRUSSET, E ROCHE, J SOUBEYRAND (proc de S CIVIER), P MAISONNEUVE, JF DEVES, JC COURT, S CAVIGGIA, JY PONTHER, S GENEST, C PASTRE (proc de G SAUCLES), R MOULIN, D BERAL, B TEYSSIER, J LAFFONT, G ANTONY, P ROUX (proc de P CORTIAL), MF MARTIN, J SEBASTIEN, JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, J BOYER, F SOULAVIE, A ROUSSET, F CHASSON, B SOUCHE, (proc de M CEYSSON), M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT(proc de JP LARDY).

Nombre de conseillers

En exercice : 52

Présents : 36

Procurations : 6

Votants : 42

Absents : 10

Date de convocation : 17/09/2025

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : A GUIBERT-BATTAINI, R KAPPEL, C HADDAD, E. SAUGET, MF TASTEVIN, P DUPONT, M GUYON, V VANDUYNLAGER, M CHAZE et G DOZ.

En présence des suppléants non-votants : JP MARRON et O BOISSIN.

Objet : Subventions aux associations. COMITE DES FETES D'AUBENAS - Fête de la cailllette.

Vu la délibération n°DEL12032024-06 du Conseil Communautaire en date du 12 mars 2024 approuvant le règlement d'attribution des subventions de fonctionnement ;

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire, dans sa séance du 22 juillet 2025, à l'octroi des subventions suivantes ;

Il est proposé d'accorder une subvention de fonctionnement aux associations et organismes selon les modalités suivantes :

- Association Comité des fêtes d'Aubenas pour la fête de la cailllette 2025.
- Montant de subvention accordé : 400 €.
- Imputation comptable : 65748 Fonction 01.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'attribution de la subvention de fonctionnement listée ci-dessus ;
- De dire que les crédits sont inscrits au budget 2025 ;
- D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer tous les documents de nature à exécuter la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 24 septembre 2025.
Le Président, Max TOURVIEILHE



Le Secrétaire de séance, Jacky SOUBEYRAND

Accusé de réception en préfecture
007-200073245-20250923-DEL23092025-34-DE
Date de télétransmission : 29/09/2025
Date de réception préfecture : 29/09/2025